

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION  
INSTITUTIONNELLE EXTERNE EN VUE DE  
L'OBTENTION DE L'AGREMENT DEFINITIF  
DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE  
DAKAR (IPD) THOMAS SANKARA**

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr. El Hadji Samba Ndao SYLLA, Président
- Pr. Mamadou WADE, Membre
- M. Badara MBAYE, Membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

**Juin 2016**

## Table des matières

<b>1. Présentation de l'EPES évalué.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Description de la visite sur le terrain .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle).....</b>	<b>5</b>
<b>5. Points forts de l'EPES .....</b>	<b>13</b>
<b>6. Points faibles de l'EPES .....</b>	<b>14</b>
<b>7. Appréciations générales de l'EPES .....</b>	<b>14</b>
<b>8. Recommandations à l'Etablissement .....</b>	<b>14</b>
<b>9. Recommandations à l'ANAQ.....</b>	<b>14</b>
<b>10. Proposition d'avis :.....</b>	<b>14</b>

## **1. Présentation de l'EPES évalué**

L'Institut Polytechnique de Dakar (IPD) Thomas SANKARA est un établissement privé d'enseignement supérieur situé à l'adresse **Sud foire n°8477**. Il occupe un bâtiment R+1 qui lui appartient et bâti sur un terrain de 1500 m<sup>2</sup>.

A l'origine, l'institut s'est doté d'une mission de service public et des objectifs portant sur l'enseignement professionnel. Il a d'abord bénéficié d'une autorisation d'ouverture sous le nom Institut Africain de Formation Professionnelle Thomas SANKARA (IAFP) avant de changer d'appellation sur demande acceptée par le Ministre de l'Education alors en charge de la formation professionnelle.

L'IPD est autorisé depuis 2005 (Autorisation N°00149/ME/DES) à dispenser des formations dans les filières professionnelles préparant aux diplômes de 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> cycles ci-après :

Maîtrise professionnelle Management des Entreprises et Entrepreneuriat (Bac+4)

Maîtrise professionnelle Gestion des Ressources Humaines (Bac+4)

Maîtrise professionnelle Comptabilité/Finance (Bac+4)

Maîtrise professionnelle Management-Logistique/Commerce International (Bac +4)

Maîtrise Banques/Assurances/Micro-finance (Bac+4)

DESS Audit Comptable, Financier et Fiscal (Bac+5)

DESS Gestion des Ressources Humaines (Bac+5)

L'établissement s'inspire du système LMD et en applique les contenus et principes à travers ses projets et ses plans stratégiques.

## **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Le rapport **d'auto-évaluation** est présenté sous la forme d'un document de 31 pages (compte non tenu des annexes). Il a été rédigé suivant le canevas délivré par l'ANAQ-sup. Les champs et standards ont été renseignés dans l'ensemble et des éléments de preuve joints en annexe. La direction a apporté sur place des éclaircissements, des informations complémentaires et des éléments de preuves complémentaires.

## **3. Description de la visite sur le terrain**

- **Organisation et déroulement de la visite**

La visite a eu lieu comme prévu le vendredi 22 janvier 2016. Elle a démarré à 9h 40 dans la salle polyvalente de l'IPD où a lieu la rencontre avec l'équipe de direction et l'entretien avec des membres du PER, des membres du PATS et des étudiants.

La première étape a été marquée par un entretien avec le Directeur Général assisté de son Directeur des études, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur du Marketing et de la Communication et des TIC, de la Directrice de la Formation Permanente et de l'Appui à l'Insertion, du Responsable en charge de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) et de la Conseillère Pédagogique.

Le Directeur général a fait une brève présentation de l'IPD, son historique, ses missions (offres de formation), l'évolution de ses effectifs, ses objectifs et ses moyens. Cette présentation a été suivie d'échanges avec l'équipe de direction. Ces échanges nous ont permis de mieux apprécier la structuration et la fonctionnalité des instances de gouvernance (Conseil de gestion, Direction générale, Conseil pédagogique, Conseil scientifique, Cellule Interne d'Assurance Qualité) dont le rapport d'autoévaluation a fait mention. Des précisions et éclaircissements ont été apportés par rapport à certains éléments de réponse apportés dans le rapport d'auto-évaluation.

La deuxième étape a consisté en des entretiens avec 06 membres du PER, 05 membres du PATS (le régisseur qui est en même temps chargé de la logistique, le chargé de la programmation des enseignements, le surveillant général, le responsable marketing et communication, la directrice de la formation permanente) et avec 05 étudiants (L2 finances-comptabilité, L1 finances des entreprises, L2 administration des entreprises, L2 journalisme-communication, 2<sup>ème</sup> année génie civil). Ces entretiens nous ont permis de corroborer les opinions de ces parties prenantes avec le rapport d'autoévaluation et avec les informations recueillies de l'entretien tenu avec l'équipe de direction.

La troisième étape a été la visite des locaux effectuée dans de bonnes conditions et qui s'est terminée à 16h15. Par la suite l'équipe d'évaluation s'est retirée pour passer en revue les éléments de preuve et faire un débriefing sur l'ensemble de la visite. Ensuite, il a été procédé à la séance de restitution avec toute l'équipe de la direction de l'IPD.

La mission s'est terminée à 18h.

- **Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)**

La visite s'est déroulée dans une bonne ambiance de travail et dans un agenda rigoureusement suivi. Pendant cette visite le Directeur Général de l'IPD et son équipe ont fait montre d'une bonne disponibilité et d'une parfaite collaboration.

La visite a permis à l'équipe d'évaluateurs de prendre connaissance des conditions réelles d'existence et de fonctionnement de l'IPD. Les moyens infrastructurels et les équipements mis à la disposition du personnel et des étudiants ont été appréciés.

Nous avons pu constater que les formations dispensées sont en concordance avec celles présentes dans l'autorisation provisoire. Le PER est constitué essentiellement d'enseignants vacataires ; l'IPD devrait procéder au recrutement de permanents afin de réduire la situation précaire que constitue le statut de ses enseignants vacataires. Pour le PATS, un effort a été fait avec un bon nombre du personnel qui bénéficie d'un CDI.

La cellule d'assurance qualité CIAQ est sous la responsabilité d'un membre du personnel, affecté spécialement à cette tâche. Cette CIAQ existe et a fait preuve de fonctionnalité. Elle apparaît bien dans l'organigramme.

Il nous a été présenté le nombre d'étudiants dans les différents cycles au niveau des différentes filières. Des recommandations ont été faites dans le sens de les présenter sous forme de statistiques ainsi que pour le nombre de diplômés et insérés. Un exemplaire d'attestation de licence délivré par l'institut a été présenté dans les éléments de preuve.

#### **4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle).**

<b>Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution</b>
---

<i>Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.</i>
---

<b>Appréciation globale sur le standard :</b> Tel que décrit dans l'acte d'autorisation provisoire, la mission principale de l'IPD est la formation professionnelle visant un diplôme dans les filières que sont : Maîtrise professionnelle Management des Entreprises et Entrepreneuriat (Bac+4), Maîtrise professionnelle Gestion des Ressources Humaines (Bac+4), Maîtrise professionnelle Comptabilité/Finance (Bac+4), Maîtrise professionnelle Management-Logistique/Commerce International (Bac +4), Maîtrise Banques/Assurances/Micro-finance (Bac+4), DESS Audit Comptable, Financier et Fiscal (Bac+5), DESS Gestion des Ressources Humaines (Bac+5). Cette déclinaison pouvait être plus précise dans le rapport d'autoévaluation et dans le plan stratégique.
---

<b>Standard Partiellement atteint</b>
---------------------------------------

**Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels. Le PER est-il impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.**

**Appréciation globale sur le standard :** L'IPD est doté d'une direction des études en plus d'une conseillère pédagogique et de responsables pédagogiques de filières, tous étant des membres du PER. Les décisions d'ordre académique relèvent de ces instances de délibération indépendantes qui statuent sur les questions pédagogiques. L'effectivité du fonctionnement d'instances de gouvernance auxquelles les PERs sont impliqués a été prouvée par des documents correspondants (procès-verbaux signés et datés, feuilles de présence).

**Standard Atteint**

**Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique**

**Appréciation globale sur le standard :** L'institution est suffisamment dotée en personnel permanent (PER et PATS) pour pouvoir réaliser ses objectifs et sa mission. Par contre le PER est essentiellement constitué d'enseignants vacataires. Il faudra en titulariser ou en recruter certains pour mieux atteindre les objectifs du plan stratégique.

Le budget présenté est équilibré et adapté aux objectifs. Les moyens matériels et le siège de l'Institut (site propre) sont adaptés aux objectifs d'enseignement.

**Standard Partiellement atteint**

**Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.**

**Appréciation globale sur le standard :** l'IPD présente un budget équilibré géré de façon transparente (Direction administrative et financière, cabinet comptable), avec comme source de financement principale les recettes issues du paiement des étudiants et des prestations de service (formations à la carte, appels d'offres de formation pour fondations, associations ou entreprises) organisées par la direction de la formation permanente.

Par contre les états financiers de fin d'exercice ne sont pas certifiés.

Bien que l'évaluation financière du budget nécessaire pour l'atteinte des objectifs déclinés dans le plan stratégique n'existe pas, le budget semble être adapté aux objectifs de l'institution et à sa planification stratégique.

**Standard Atteint**

**Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité ?**

**Appréciation globale sur le standard :** La cellule d'assurance qualité (CIAQ) existe et est sous la responsabilité d'un membre permanent de l'Institut. Cette CIAQ figure dans l'organigramme et a fait preuve de fonctionnalité (plusieurs rencontres avec des procès-

verbaux signés et datés et des feuilles de présence, des notes de service).

**Standard Atteint**

**Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.**

**Appréciation globale sur le standard :** Le Directeur et son équipe de direction font montre d'une grande disponibilité et sont à l'écoute de toutes les parties prenantes de l'IPD pour régler les problèmes. Le caissier a été désigné comme médiateur de l'Institut. Cependant, une instance particulière, aux fins de prévoir et d'intercéder en cas de conflit, n'existe pas.

**Standard Partiellement atteint**

**Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation**

**Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.**

**Appréciation globale sur le standard :** A ce niveau du cycle supérieur de l'IPD, le diplôme qui sanctionne les études est la licence professionnelle et le master mais pour l'instant, il forme des étudiants dans les métiers par l'offre de formation type Licence professionnelle. Pour ce faire, les enseignements sont dans une large mesure délivrés par des professionnels et comportent des UEs dédiées aux stages en milieu professionnel.

L'offre d'étude est arrimée au système LMD conformément aux textes et règlements en vigueur au niveau national.

**Standard Atteint**

**Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.**

**Appréciation globale sur le standard :** L'offre d'études et de formation a pour référence le modèle LMD. Les unités d'enseignement sont dotées d'un système de crédits transférables et capitalisables qui devrait favoriser la mobilité des étudiants. Cependant, aucun élément faisant preuve de mobilité d'étudiant n'a été noté.

La presque totalité des enseignants de l'IPD sont des vacataires qui officient aussi dans d'autres institutions de formation. Dans ce cas la mobilité de chaque PER est inhérente à sa propre volonté. Il n'y a pas eu de preuve de mobilité à l'international.

**Standard Non atteint**

**Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.**

**Appréciation globale sur le standard :** Le système d'évaluation des étudiants porte sur des contrôles continus et un examen final dans chaque module à la fin de chaque semestre. Ce schéma présenté est bien conforme au standard du système LMD (Licence Master et

Doctorat). Les conditions de passage de la L1 à la L3 figurent dans un règlement des examens mis à la disposition des étudiants.

**Standard Atteint.**

***Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.***

***Appréciation globale sur le standard :***

L'IPD dispose d'une Direction de la Formation Permanente qui, en plus de mettre en place une base de données de ses sortants, facilite la recherche de stage pour les étudiants en cours de formation. Elle fait bénéficier aussi aux étudiants désireux (moyennant une petite contribution), des séminaires de formation spécifiques organisés pour le compte d'entreprises privées dans le cadre des prestations de services de l'Institut.

Des enquêtes sont menées auprès des étudiants pour mesurer le niveau de satisfaction des services offerts (questionnaires et résultats d'enquêtes fournis comme éléments de preuve).

Un bureau des anciens étudiants existe et l'IPD essaye à travers cette structure de collecter des informations pour un suivi de ses diplômés. Cette collaboration demande à être renforcée avec la mise en place de grilles d'enquêtes et d'évaluation à mettre à la disposition des anciens étudiants.

**Standard Atteint**

***Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).***

***Appréciation globale sur le standard :***

De nouveaux référentiels et de nouvelles maquettes en matière pédagogique ont été élaborés dès l'adoption du système LMD (Procès-verbaux et les comptes rendus). Toutefois, en matière d'auto-évaluation, l'établissement en est à sa première expérience.

**Standard Atteint.**

### **Champ d'évaluation 3 : Recherche**

***Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.***

***Appréciation globale sur le standard :*** L'IPD ne développe pas de programme de recherche qui lui soit propre et que nous pouvons juger à l'actif de l'institution.

**Standard Non atteint**

***Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.***



Les dispositions permettant d'apprécier ce standard n'ont pas été mentionnées dans le rapport d'auto-évaluation et les questions n'ont pas été abordées à l'audition. L'institution ne développe pas de programmes de recherche.

**Standard Non atteint**

#### **Champ d'évaluation 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.**

**Appréciation globale sur le standard :** La plupart des enseignants de l'institution sont des vacataires. Les appels à candidature pour des postes ne sont pas publiés. Les membres du PER sont recrutés en CDD par la direction, sur présentation du CV et après audition par la direction pédagogique. Il n'y a pas de commission dédiée pour le recrutement.

Ces enseignants étant en grande majorité des prestataires, ils ne bénéficient pas d'un régime de promotion par l'école. Le mécanisme et les instruments qui devraient le permettre n'y existent pas.

**Standard Non atteint.**

**Standard 4.02: L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.**

**Appréciation globale sur le standard :** les enseignants de l'IPD sont en grande majorité des prestataires qui vont monnayer leurs compétences ailleurs. Il ne s'agit pas d'un régime de promotion par l'école mais plutôt d'initiative personnelle.

L'établissement, dans son rapport d'auto-évaluation, fait mention de l'accompagnement d'enseignants dans la participation des séminaires locaux de renforcement de capacités, mais il n'existe pas d'éléments de preuve.

Le partenariat institutionnel et les instruments qui devraient le permettre n'y existent pas.

**Standard Non atteint**

**Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'IPD encourage ses anciens étudiants diplômés Bac+5 avec une certaine expérience professionnelle, à revenir enseigner comme vacataire dans leurs disciplines de spécialité. A ce titre Les discussions ont fait ressortir quelques exemples de cas d'anciens diplômés qui dispensent des cours dans leurs domaines de compétence. Cependant, il n'existe pas de mécanismes d'appréciation du succès des mesures d'encouragement à la relève.

**Standard : Atteint**

**Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'institut ne dispose pas de structure conseil à la disposition des PER

**Standard Non atteint.**

### **Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)**

**Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les procédures de recrutement et de promotion sont définies dans le manuel de procédure, mais il n'existe pas de preuve d'avis de recrutement effectivement publiés. Le personnel est en nombre acceptable en ce qui concerne les permanents.

Il n'y a pas eu d'éléments matériels faisant preuve de mécanisme régissant la promotion et il n'existe pas de commission d'avancement.

**Standard Partiellement atteint**

**Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).**

**Appréciation globale sur le standard :** L'institution mentionne dans son rapport d'auto-évaluation des séminaires de renforcement de capacités pour le PATS, mais il n'existe pas de politique interne garantissant la formation continue et le perfectionnement du PATS.

**Standard Non atteint**

### **Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

**Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.**

**Appréciation globale sur le standard :** Le baccalauréat est le diplôme exigé pour l'accès au niveau de la Licence 1. Cette disposition est conforme au règlement en vigueur pour l'accès à l'Enseignement supérieur. Pour toutes les filières confondues, les titulaires du baccalauréat sont admis en première année Licence 1, sur dossier et après entretien. Ces conditions d'accès sont connues, les appels à candidature sont publiés. Les résultats des sélections sont régulièrement publiés.

**Standard Atteint**

**Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'institut est un établissement d'enseignement mixte qui accueille tous les étudiants sans distinction de sexe. Les effectifs présentés montrent la présence d'hommes et de femmes dans toutes les filières de formation.

**Standard Atteint**

**Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les chiffres présentés donnent les taux de réussite des étudiants par niveau et par filières, mais ne prennent pas en compte les taux de réussite individuels des étudiants sur leur parcours ainsi que la durée des études.

**Standard Non atteint**

**Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Le personnel enseignant est assez suffisant en nombre pour dispenser les cours inscrits aux différents programmes. En effet ils sont recrutés comme vacataires ou mobilisables selon les besoins.

**Standard Atteint**

**Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées**

**Appréciation globale sur le standard :**

L'institution dispose d'un service d'accueil opérationnel, d'un conseil d'orientation sur les possibilités de carrière professionnelle d'insertion, de programmes d'assistance pédagogique et sur l'organisation et déroulement des cours.

**Standard Atteint**

**Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.**

**Appréciation globale sur le standard :** Cette prédisposition n'a pas été mise en place à l'IPD.

**Standard Non atteint**

## Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

**Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.**

**Appréciation globale sur le standard :** L'établissement dispose des locaux adéquats (son propre site) pour les enseignements. Des salles informatiques suffisamment dotées de machines sont aménagées au rez-de-chaussée de l'établissement. Les salles de cours sont aménagées et équipées (tableau blanc, vidéoprojecteur).

**Standard Atteint.**

**Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.**

**Appréciation globale sur le standard :** L'établissement ne dispose pas de bibliothèque physique, mais les étudiants ont accès à celle de l'AUF et à une bibliothèque numérique. L'accès à internet et la connectivité sont bien fournis.

**Standard Atteint**

**Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.**

**Appréciation globale sur le standard :** L'IPD bénéficie des services du SAMU municipal à proximité (un protocole d'accord est en cours) et dispose d'une boîte pharmaceutique pour le secours d'urgence.

Les extincteurs sont repérables sur chaque palier et au RC du bâtiment visité. **L'établissement présente un environnement propre, veille au respect des règles d'hygiène par ses équipements, ses toilettes séparant distinctement les espaces réservés aux dames et ceux réservés aux messieurs.**

**Standard Atteint**

## Champ d'évaluation 8 : Coopération

**Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.**

L'institution essaye de développer une politique de partenariat au niveau national à travers des accords de coopération avec d'autres établissements d'enseignement permettant d'assurer une partie de la formation des étudiants. Cependant, la collaboration avec d'autres institutions régionales ou internationales n'existe pas.

**Standard Partiellement atteint**

## Champ d'évaluation 9 : Information et communication

**Standard 9.01 :** *Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.*

**Appréciation globale sur le standard :** Cette disposition n'a pas été mentionnée dans le rapport d'autoévaluation. Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier ce standard.

**Standard Non atteint**

**Standard 9.02 :** *Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.*

**Appréciation globale sur le standard :** Selon la cible et selon l'objectif visé, divers canaux de communication sont utilisés pour faire circuler l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'IPD. Ces canaux passent par le tableau d'affichage, Internet, le téléphone, les médias....

L'IPD a signé des conventions avec des structures du monde socio-économique. Ces structures sont surtout engagées dans l'accueil des étudiants pour les travaux pratiques et les stages. Il s'y ajoute que des enseignants, ayant signé des contrats à titre individuel appartiennent au monde socio économique.

**Standard Atteint.**

## 5. Points forts de l'EPES

- Un engagement de l'équipe de Direction
- Une bonne séparation des instances administratives de celles relevant de l'académie
- Existence d'un organe au dessus de la direction (conseil d'orientation)
- Existence d'organes de délibération jouissant d'une indépendance
- Finances équilibrées
- Effort d'investissement sur l'infrastructure et dans l'équipement
- Locaux adéquats et propres à la SARL
- Programmes en adéquation avec l'autorisation provisoire
- Prise en compte du système LMD dans l'architecture de formation et des maquettes de programme
- CIAQ existante et fonctionnelle
- Mutuelle de prise en charge sociale
- Personnels PER et PATS d'une affection et d'un attachement fort à l'institution.
- Taux d'encadrement élevé

- Très bonne ouverture des encadreurs par rapport aux encadrés
- Environnement numérique adéquat
- Accès à la bibliothèque universitaire de Dakar et à une bibliothèque numérique
- Partenariat avec le SAMU municipal pour la prise en charge sanitaire
- Hygiène, propreté, sécurité et environnement

## **6. Points faibles de l'EPES**

- Visibilité de l'établissement
- Absence de bibliothèque physique
- Insuffisance de matériel de travaux pratiques en génie civil
- Faible partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur au niveau national

## **7. Appréciations générales de l'EPES**

D'importants efforts d'investissement ont été consentis par l'Institution. Les équipements pédagogiques et le matériel TICs disponibles sont autant de facilités pour le bon fonctionnement des enseignements. Dans ce même cadre, des efforts restent à faire pour disposer d'une bibliothèque ou d'une base de données bibliographiques et de matériel de travaux pratiques en génie civil.

## **8. Recommandations à l'Etablissement**

- Assurer une meilleure visibilité de l'institution
- Recruter des professeurs permanents
- Mettre en place une bibliothèque physique
- Renforcer le partenariat avec les Institutions d'enseignement supérieur

## **9. Recommandations à l'ANAQ**

L'ANAQ doit recommander aux établissements, l'application de bonnes pratiques pour le recrutement des personnels PER et PATs.

L'ANAQ doit concourir au rapprochement des EPES avec les IES dotées de personnel enseignant de rang A afin d'apporter plus de caution académique à la prestation des vacataires.

## **10. Proposition d'avis :**

**AGREMENT DEFINITIF RECOMMANDE**

---

*Rapport d'évaluation institutionnelle externe de l'Institut Polytechnique de Dakar (IPD)*